

**Compte-rendu de la réunion
du Jeudi 03 Octobre 2019
Salle Socio-Culturelle de Sainte-Maure**

Personnes présentes:

Membres du Bureau

- M. Jean-Luc AVIGNI, Président
- M. Denis KLEIN, Trésorier
- M. Philippe HANNEQUIN
- M. Alain LANIER
- M. Alain FARRUGIA
- M. Pascal DEVILLE

Membre AAPPMA :

- M. Christian ULSAS

* * *

Membres excusés :

- M ; Miguel MARIAN
- M. Laurent SEJOURNE, Secrétaire

Personnes Absentes :

- M. Bruno DUBUS, Vice-Président
- M. Gérôme Vitry
- M. Gérard BOUTEYRE, garde pêche
- M. Serge LANIER, GARDE PÊCHE
- M. Jean-Paul HOLTZWARTH

Le Président de l'AAPPMA ouvre la séance à 18h en remerciant les personnes présentes.

J-L.A invite les personnes présentes à suivre l'ordre du jour.

Point 1 : Ventes de cartes de pêche au Me 02 10 19

Notre trésorier, DK indique que la situation des ventes de cartes est en augmentation par rapport à 2018 à la même date.

Produit	Saison 2018	Saison 2019		%
		Nombre	Nombre	
Carte interfédérale Personne majeure URNE (Union Réciprocaire du Nord-Est)	105	88	- 16 %	
Carte Personne majeure	272	323	+ 18.7 %	
Carte Découverte Femme	32	30	+ 9 %	
Carte Personne mineure	74	70	- 6 %	
Carte Découverte -12 ans	79	88	- 5 %	
Carte hebdomadaire	13	8	- 38 %	
Carte journalière	17	28	+ 64 %	
Option carte URNE	4	3	- 25 %	
Total Cartes de Pêche	596	638	+ 7 %	

Soit une progression de 7,05 %.

Point 2 : chèques impayés

Une même personne a acheté deux cartes de pêche, pour Elle (carte femme à 33€) et pour son compagnon carte majeure à 77 €).

Les deux chèques ont été rejetés par la banque.

DK les représentera à la banque.

1) ils sont validés et nous seront payés.

2) ils sont invalidés et nous serons attributaires d'une attestation de rejet qui permettra de :

- demander à un cabinet d'huissier de recouvrer les sommes
- demander à la Fédération d'invalider les cartes
- demander à la Fédération de nous aider sur cette perte financière
- demander à la Fédération s'il est possible de mettre une info sur le compte des contrevenants concernant leur prochain achat (à l'attention des vendeurs : paiement en liquide par ex.).

Point 3 : point sur les PV

2 PV ont été dressés par M Bouteyre

2 PV ont été dressés par M Lanier

La Fédération nous a crédités de 2 fois la somme de 54 € pour part AAPPMA.
Resterait 2 sommes à revenir.

Point 4: Nettoyage

Serge avait été mandaté à la dernière réunion pour coordonner un nettoyage avec les plongeurs de « Profond 10 ».

Il n'a pas pu les joindre.

Nous ressaierons l'an prochain.

Après avoir pris avis de tous les membres présents, les constats lors de nos déplacements « pêche », il n'y a pas de dégradations majeures le long du Melda.

Il est décidé à l'unanimité de **ne pas** consacrer une matinée complète au nettoyage, mais de ramasser au coup par coup les déchets délaissés.

Point 5: Alevinage d'hiver

Les propositions d'alevinage sont les suivantes :

Commande 2019	Prix au Kg			Poids commandé 2018	Coût AAPPMA TTC	
	ht	tva	TTC		Kg	
Brochets 40 - 60 cm	12,00	5,5	12,60	70	882,00	
Brochets 60 - 80 cm	12,00	5,5	12,60	70	882,00	
Sandres (40 à 60 - 65 cm)	19,00	5,5	19,95	30	598,5	
Perches	8,00	5,5	8,40	50	420,00	
Carpes 100 gr à 1 Kgr	7,00	5,5	7,35	20	dont bar-berey 147,00	
Gardons / ro-tengles	5,20	5,5	5,46	100	dont bar-berey 546,00	
				Pds total 340 Kg	Total TTC 3475,50	

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30 en remerciant les personnes présentes pour leur participation.

* * *